

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique Porte de Champagne 2

De : >

Date : 01/12/2022 à 23:20

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

À l'attention de monsieur GADON Commissaire Enquêteur.

Enquête Publique du parc éolien des " Portes De Champagne 2 à La Forestière et Les Essarts-Le-Vicomte.

Les documents présentés par SAS Parc Éolien Des Portes De Champagne 2 que je dénomme "Le Pétitionnaire", comportent des erreurs. La hauteur de garde au sol des pâles d'éoliennes est différentes d'un document à l'autre.

Les arguments du Pétitionnaire sont donc faux, donc irrecevables pour cette enquête publique.

Le Pétitionnaire ne tient pas compte des recommandations de la Mrae.

Ce projet est trop près de l'ancienne maison forestière de l'Étoile qui abrite d'importantes colonies de chauves souris répertoriées. Trop près de la forêt de la Traconne.

Ce projet est en covisibilité avec la ville de Provins classé UNESCO.

Ce projet s'ajoute au nombreux parcs éoliens déjà existants, mitant encore plus le paysage. Notre secteur bientôt championne de France en nombre d'éolienne entraîne la baisse de la valeur des biens immobiliers et va inciter les contribuables de la Forestière et des Essarts-Le-Vicomte à réclamer une baisse de l'impôt des taxes foncières et d'habitations.

Ce projet est souhaité que par les propriétaires des terrains, certains de leurs familles et amis et de quelques élus qui croient encore à une manne financière perenne. Le reste de la population ne veulent pas de ces éoliennes.

Attention risque de conflit entre les habitants.

La population locale n'a pas été consulté et correctement informé.

Le Pétitionnaire sous l'étiquette de EDF Renouvelables France préfère louer les terrains pour l'implantation des éoliennes 1000 fois le prix d'un fermage plutôt que d'acheter le terrain. Cette pratique est très douteuse car elle permet d'acheter le silence du propriétaire pendant l'instruction du projet et de pouvoir disparaître à un moment donné laissant le propriétaire avec son éolienne à démanteler à sa charge.

L'incertitude de la pérennité du Pétitionnaire (parc qui sera revendu dès l'obtention du permis d'exploité et souvent plusieurs fois revendu si bien que l'on fini par plus connaître le propriétaire), fait courir en cas d'avis favorable donné par le Commissaire Enquêteur ou du Préfet, un risque de recel actif ou passif.

Notre association P.P.E.51 (Protection des Paysages et de l'Environnement dans le 51) est contre ce projet des Portes de Champagne 2.

Bien cordialement,

Le Président de P.P.E.51

51120 SEZANNE